SAINT-ANDRÉ-DE-SANGONIS
HÉRAULT

S'ENGAGER AUJOURD'HUI POUR DEMAIN

RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

DES HABITANTS AU SERVICE DES HABITANTS

PRÉVENIR
ANTICIPER
SOUTENIR
SOLIDARITÉ

QU'EST-CE QUE LA RCSC ?

La Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) est une équipe de volontaires, placée sous l'autorité du maire et destinée à participer à l'exécution des missions communales de sauvegarde de la population en cas d'événement grave.

Elle agit sous l'autorité du maire, en complément des services de secours et des forces de l'ordre.

QUELLES SITUATIONS ?

Inondations • feux de végétation et incendies • canicules • tempêtes et tornades • pandémie • soutien aux personnes vulnérables • rupture de barrage du Salagou • accident autoroute • blocages • soutien aux services publics • recherche de personnes disparues • tremblement de terre • pollution • rupture eau • rupture électricité • cyberattaque • toute situation mettant en péril plusieurs administrés.

QUELLES MISSIONS ?

Elle contribue, dans le cadre fixé par le Code de la sécurité intérieure, à :
- Informer et sensibiliser la population
- Mettre en œuvre des mesures de sauvegarde de la population
- Soutenir la logistique communale
- Mettre en œuvre le plan de continuité des activités
- Contribuer à la diffusion du besoin de RCSC
- Accompagner la mise en place de RCSC dans d'autres communes

QUI PEUT CANDIDATER ?

- Être majeur
- Habiter la commune ou avoir un lien avec elle
- Être motivé et curieux
- Avoir envie d'apprendre
- Avoir le sens du devoir, être loyal, être discipliné.
- S'engager à suivre les formations
- Participer aux exercices
- Aucune compétence particulière n'est exigée

QUEL ENGAGEMENT ?

Un engagement bénévole, des formations et des exercices. Un cadre, un équipement et un statut de collaborateur occasionnel des Services Publics (la période d'activité dans la réserve de sécurité civile est considérée comme une période de travail effectif).

CE QUE LA RCSC N'EST PAS

Elle ne remplace ni les sapeurs-pompiers, ni les forces de l'ordre, ni les services médicaux. Les réservistes n'effectuent que des missions de sauvegarde.

COMMENT REJOINDRE LA RCSC ?

Déposez votre CV (détailler précisément toutes vos expériences et compétences : la sécurité civile a des besoins très hétérogènes) avec vos coordonnées à l'accueil de la mairie jusqu'au 26 octobre 2026.
Vous serez recontacté pour un entretien individuel.

